



Règlement de participation Conseil de Développement Durable de Pessac le C2DPessac

Lors de sa séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2009, il a été créé un Conseil de Développement Durable de Pessac, dénommé C2DPessac.

Le présent règlement vise à organiser le mode de candidature et de désignation des membres du C2DPessac, pour la première période de 2 ans.

Article 1 – Composition

Le C2DPessac est composé de 45 membres

Tous les membres du C2DPessac, quel que soit leur mode de désignation, sont :

- des citoyens, habitants ou usagers travaillant à Pessac, concernés ou impliqués dans la vie pessacaise....,
- volontaires pour participer au C2DPessac et s'impliquer dans le travail et les actions de celui-ci,
- bénévoles, ne percevant ni indemnité de fonction, ni salaire,
- indépendants de tout lobby associatif, professionnel, politique, culturel, social...n'ayant de compte à rendre qu'au C2DPessac lui-même.

Aucune restriction n'est envisagée dans les domaines de :

- la nationalité,
- l'ancienneté dans la vie pessacaise (habitant ou usager)....

Il convient cependant :

- d'être majeur où âgé de 16 à 18 ans avec autorisation parentale,
- n'être titulaire d'aucun mandat électif local ou national, ni responsable d'un parti politique.

Les membres du C2DPessac sont renouvelables tous les 3 ans

(2 ans pour le 1er mandat)

La parité entre hommes et femmes pour toutes les catégories sera respectée

**Nous vous donnons la parole,
donnez-nous votre expertise**





Sur ces bases et compte tenu de l'histoire et de la culture pessacaise, quatre catégories de représentativité pouvant servir pour la désignation des membres du CDD ont été identifiées.

1 – Habitants-usagers « anonymes »

2 – Habitants représentatifs des territoires

3 – Organisations et associations de la vie pessacaise

4 – Personnes qualifiées

Les catégories 2,3 et 4 dont les membres sont désignés, veilleront à refléter la diversité sociale de Pessac, l'équilibre géographique des quartiers et la représentativité des différents champs du Développement Durable (économie, social, environnement, développement humain).

Article 2 – Désignations des membres

La désignation des membres des 4 catégories s'effectue comme suit :

- **catégorie 1 : 17 habitants-usagers "anonymes"** désignés par tirage au sort après candidatures relayées par le monde associatif et par l'ensemble des relais et médias permettant de communiquer vers l'ensemble des citoyens pessacais,
- **catégorie 2 : 10 habitants représentatifs de la diversité des territoires** désignés par la fédération des syndicats de quartier en lien avec les syndicats et comités de quartier, parmi des membres volontaires de ceux-ci.
- **Catégorie 3 : 10 membres volontaires de la mission C2DPessac** servant de levier pour l'engagement des actions du C2DPessac,
- **catégorie 4 : 6 personnes qualifiées** dans les domaines d'intervention du C2DPessac et de la démocratie participative, nommées par Monsieur le Maire.

Article 3 – Désignation du Président du C2DPessac

Le président est choisi parmi les 45 membres du C2DPessac, et désigné par Monsieur le Maire.

Nous vous donnons la parole,
donnez-nous votre expertise





Article 4 – Calendrier

Modalités d'appel à candidature selon les catégories et désignations pour la première période de 2 ans.

➤ **Catégorie 1 : habitants usagers anonymes**

Ouverture des candidatures du 15 mars au 30 avril 2010

Candidatures acceptées par courrier, par formulaire dédié inséré dans le journal municipal « Pessac en Direct » du 15 mars 2010 ou distribué dans les lieux ou événements publics, ou par formulaire en ligne sur le site www.pessac.fr.

Tirage au sort à l'issue du Conseil municipal du 20 mai 2010 par le ou la Conseiller(e) municipal(e) le plus jeune, en public, selon le processus suivant :

Tirage au sort de 8 femmes et 8 hommes dans 2 urnes séparées.

Tirage au sort du 17ème membre dans une urne commune regroupant tous les bulletins restant hommes / femmes.

➤ **Catégorie 2 : habitants représentatifs de la diversité des territoires**

Courrier de Monsieur le Maire sollicitant le Président de la Fédération des Syndicats de Quartier pour la désignation des membres de la catégorie 2 comme indiqué à l'article 2.

Courrier de la Fédération des Syndicats de Quartiers avec la liste des noms avant le 30 avril 2010.

Cette liste sera rendue publique lors du Conseil Municipal du 20 mai 2010.

➤ **Catégorie 3 : membres de la mission C2DPessac**

Courrier de Monsieur le Maire sollicitant le Président de la mission C2DPessac pour la désignation des membres de la catégorie 3 comme indiqué à l'article 2.

Courrier de la Mission C2DPessac avec la liste des noms avant le 30 avril 2010.

Cette liste sera rendue publique lors du Conseil Municipal du 20 mai 2010.

Nous vous donnons la parole,
donnez-nous votre expertise





➤ **Catégorie 4 : Personnes qualifiées**

Désignation par Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal du 20 mai 2010.

- **Désignation du Président du C2DPessac** par Monsieur le Maire parmi les 45 membres élus ou désignés entre le 21 mai et l'installation du C2DPessac.

Fait à Pessac le 5 mars 2010

le Maire,
Conseiller général,
Vice-Président de la CUB

Jean-Jacques BENOÎT

Nous vous donnons la parole,
donnez-nous votre expertise





Nous vous donnons la parole,
donnez-nous votre expertise

